



EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRETES DU MAIRE
N° 22-07-258

DIRECTION GENERALE DES SERVICES
AFFAIRES GENERALES

OBJET : REGLEMENT DES CIMETIERES DE LA COMMUNE DE TORCY

LE MAIRE DE TORCY,

VU le Code Général des Collectivités territoriales, notamment pris en ses articles L 2213-7 et suivants et R 2213-1 et suivants confiant au Maire la police des funérailles et des lieux de sépulture,

VU le Code Civil, notamment pris en ses articles 78 à 92,

VU le Code Pénal, notamment pris en ses articles 225-17 et 225-18,

CONSIDERANT qu'il est indispensable de prescrire les mesures nécessaires pour assurer la sécurité, la salubrité et la tranquillité publiques, le maintien du bon ordre et la décence dans le cimetière de Torcy,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de modifier le règlement général des cimetières de la Ville du 27 mai 2005,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le présent règlement annule et remplace le règlement du cimetière approuvé par arrêté du maire du 27 mai 2005.

Article 2 : arrête ainsi qu'il suit le règlement du cimetière de la Ville de Torcy,

Article 3 : La Directrice Générale des Services de la Ville, les agents de la Police municipale, le Commissaire de Police de l'arrondissement de Torcy, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent règlement et des mesures de police qui y sont prescrites.

Article 4 : Le présent arrêté sera adressé à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Torcy et publié.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de MELUN – 43 rue du Général de Gaulle 77000 MELUN, dans un délai de deux mois à compter de l'ensemble des formalités de publicité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à Torcy, le quatre juillet deux mille vingt-deux.

Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture le et de sa notification le

Le Maire,
Guillaume LE LAY-FELZINE

Mairie de Torcy, place de l'Appel du 18 juin 1940, Torcy, 77207 - Marne-la-Vallée Cedex 1
Tél. : 01 60 37 37 37 - Fax 01 60 37 37 38
e-mail : info@ville-torcy.fr / site : www.ville-torcy.fr